

## BULLETIN D'ADHESION 2018 – 2019 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés) Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Données personnelles	ianuat 3E1 A (Treievenients)						
Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent) Civilité : □ F □ H Date de naissa	ance						
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)							
Nom patronymique (de naissance) Prénom							
N° et voie (rue, bd), escalier							
Boite postale – Lieu-dit (ville pour les pays étranger)							
Code postal Ville (ou pays étranger)							
Téléphone fixe Courriel :							
Situation professionnelle							
Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED,)							
☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle	lon Date						
Discipline de recrutement Discipline d'exercice (si différente)							
Titulaire: ☐ Poste fixe ☐ ZR	□ Retraité						
Congé ou détachement (précisez sa nature) Si temper □Enseignant de langue régionale □ Conseiller en formation continue □ Formateur GRETA □ Conseiller péda	s partiel (quotité)						
Enseignant en ☐ STS ☐ classe prépa	isosique tuteui						
Etablissements							
Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe	Code :						
Nom et ville	Code :						
Rattachement administratif (uniquement pour les TZR)  Nom et ville	Code:						
Etablissement d'exercice	Code :						
Nom et ville	Quotité horaire :						
Autres établissements d'exercice							
Code: Nom et ville	Quotité horaire :						
Code: Nom et ville	Quotité horaire :						
communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www révocable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.  Cotisation: Montant total  € (Voir barème ou mode de calcul)  Mode de paiement:	à la loi informatique et liberté du 06/01/1978						
Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.  Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en aout 2019.  □ Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.  Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :  □ Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.	et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)						
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)  □ Paiement par chèque joint au nom du SNES.  Date:  Sign	ature :						
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passées toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, controlle compléter en lettres capitales en respectant le précasage  NOM OFFICIENT AUTORITE DE LA COMPTE DE	e avec elle.						
	TURE :						
MERCI DE JOINDRE UN RIB							
Paiement : X récurrent ou unique Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion	Ne rien inscrire sous ce trait						
·							



## Barème des cotisations - Académie : MAYOTTE 2018-2019

\*.Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation

\* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2019 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale Coût réel après crédit d'impôt	119 € (11,9€) 41 €	119 € (11,9€) 41 €	147 € (14,7€) 50 €	191 € (19,1€) 65 €	197 € (19,7€) 67 €	201 € (20,1€)	213 € (21,3€) 73 €	227 € (22,7€) 78 €	241 € (24,1€) 82 €	258 € (25,8€) 88 €	276 € (27,6€) 94 €
Biadmissibles	41 €		152 € (15,2€)	196 € (19,6€)	207 € (20,7€)	215 € (21,5€)	225 € (22,5€)	241 € (24,1€)	259 € (25,9€)	276 € (27,6€)	288 € (28,8€)
Coût réel après crédit d'impôt Certifié-es Cpe PsyEN Hors classe	non applicable  238 € (23,8€)	non applicable  254 € (25,4€)	52 €  271 € (27,1€)	67 €  292 € (29,2€)	71 € 310 € (31,0€)	74 € 327 € (32,7€)	77€	82 €	89€	94 €	98€
Coût réel après crédit d'impôt  Agrégé-es Classe normale  Coût réel après crédit d'impôt	81 € 140 € (14,0€) 48 €	87 €  140 € (14,0€)  48 €	93 € 172 € (17,2€) 59 €	100 €  224 € (22,4€)	106 €  238 € (23,8€)  81 €	112 €  252 € (25,2€)  86 €	non applicable  268 € (26,8€)  92 €	non applicable  288 € (28,8€)  98 €	non applicable  308 € (30,8€)  105 €	non applicable  326 € (32,6€)  111 €	non applicable  340 € (34,0€)  116 €
Agrégé-es Hors classe Coût réel après crédit d'impôt	308 € (30,8€)	326 € (32,6€)	340 € (34,0€)	non applicable	non applicable	364 € (36,4€)	378 € (37,8€)	397 € (39,7€)	non applicable	non applicable	non applicable
Certifié-es Cpe PsyEN Classe exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	288 € (28,8€) 98 €	304 € (30,4€)	320 € (32,0€) 109 €	342 € (34,2€)	non applicable	366 € (36,6€)	380 € (38,0€) 130 €	399 € (39,9€) 136 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe exceptionnelle Coût réel après crédit d'impôt	342 € (34,2€) 117 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	366 € (36,6€) 125 €	380 € (38,0€) 130 €	399 € (39,9€) 136 €	399 € (39,9€) 136 €	415 € (41,5€) 142 €	437 € (43,7€) 149 €
Chaires supérieures	275 € (27,5€)	290 € (29,0€)	305 € (30,5€)	322 € (32,2€)	340 € (34,0€)	364 € (36,4€)	378 € (37,8€)	397 € (39,7€)	cotisatio	ips ou temps on proportion	melle à la

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuel-les - MA	40 € (4,0€)	70 € (7,0€)	100 € (10.0€)	130 € (13.0€)	150 € (15.0€)	170 € (17.0€)	190 € (19.0€)
Coût réel après crédit d'impôt	` ′ ′	24€	34€	45€	51€	58€	65€

Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 39 €

quotité de temps de travail.

Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique. Cotisation minimale : 39 €

Pension BRUTE	Inf. à	de 1681 à	de 1881 à	de 2061 à	de 2251 à	de 2441 à	de 2631 à	de 2811 à	de 3001 à	de 3191 à	de 3371 à	3561 € et
mensuelle	1681 €	1880 €	2060 €	2250 €	2440 €	2630 €	2810 €	3000 €	3190 €	3370 €	3560 €	plus
Retraité-es Pensionné-es Coût réel après crédit d'impôt		86 € (8,6€) 30€	94 € (9,4€) 32€	103 € (10,3€) 36€	113 € (11,3€) 39€	122 € (12,2€) 42€	131 € (13,1€) 45€	140 € (14,0€) 48€	149 € (14,9€) 51€	158 € (15,8€) 54€	167 € (16,7€) 57€	176 € (17,6€) 60€

ATTENTION: le tableau pour les retraité-es/pensionné-es mentionne les pensions brutes et non nettes (voir sur votre avis de pension de janvier 2018).

Màj: 13/07/2018

## Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,399 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur)

Consulter le site du SNES-FSU: www.snes.edu et cliquer sur "Adhérez au SNES"









124€



@snesfsu



Coût réel après crédit d'impôi

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

<b>sne</b>	S
fsu	Syndicat National des Enseignements de Second degré

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage	Pour le compte de :						
	SNES						
	46, avenue d'Ivry						
ADRESSE 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	75647 PARIS Cedex 13						
ADRESSE 2 DO DO DO DO DO DO D	Ref : COTISATION SNES						
CODE POSTAL-VILLE	Ref. COTISATION SINES						
PAYS000000000000000000000000000000000000	à :						
DBAN 0000 0000 0000 0000 0000	Le:						
BITCH THE SIGNATURE:							
Paiement : X récurrent ou unique							
Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion Ne rien inscrire sous ce trait							

éférence unique du mandat :		Identifiant créancier SEPA:	FR 59 ZZZ 131547
-----------------------------	--	-----------------------------	------------------